



Fédération Française de Pétanque
Et de Jeu Provençal
Comité de Pétanque et de Jeu Provençal
De la Haute-Garonne
Comité Régional Occitanie

Michel LE BOT
Président du CD 31 FFPJP
Vice-président de la FFPJP

NOTE RELATIVE A LA REPRISE DES COMPETITIONS OFFICIELLES

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs

Vous trouverez ci-joint l'acte 3 du plan de déconfinement rédigé par la FFPJP en date du 24 juin 2020, intitulé : Plan 3 de reprise des compétitions. Dans son courriel d'accompagnement, le Président de la FFPJP a laissé la latitude aux Comités Départementaux de décaler la reprise des compétitions officielles au 4 juillet au lieu du 26 juin. Le Comité a décidé de se saisir de cette opportunité pour vous aider à préparer au mieux cette reprise des compétitions compte tenu des contraintes organisationnelles et sanitaires imposées par la COVID 19. Pandémie qui, si elle ne touche pas fortement la Haute-Garonne, continue de sévir et dont il ne faut pas mésestimer l'effet qu'elle pourrait avoir sur la santé de tous.

Par conséquent le Comité a décidé, complémentairement au Plan Fédéral, les dispositions suivantes :

- A compter du 26 juin les clubs affiliés à la FFPJP et dépendant du CD 31 sont autorisés, sous réserve d'une autorisation municipale en bonne et due forme, à organiser des rencontres amicales inter sociétaires.
- Pour la reprise des compétitions officielles à compter du 4 juillet :
 - ♦ Tous les clubs organisant des compétitions officielles, prévues au calendrier du CD 31, doivent informer les responsables de secteur dont ils dépendent du maintien ou non de leurs compétitions au moins 5 jours avant la date prévue au calendrier.
 - ♦ S'ils souhaitent maintenir leur compétitions, ils doivent adresser avec leur demande, l'accord de la mairie dont ils dépendent et le nombre de terrains tracés disponibles (le nombre de terrain détermine le nombre participants maximum). Le fait de demander le maintien d'une compétition vaut acceptation et engagement à mettre en œuvre strictement le protocole fédéral et les mesures sanitaires préconisées par le gouvernement.
 - ♦ Vous préciserez également les mesures prises afin de respecter le nombre d'équipes maximum (inscription à l'avance ou toute autre modalités).
 - ♦ Dès réception de la demande de maintien, les responsables de secteur veilleront à ce que la compétition puisse être encadrée par un arbitre et un responsable de table de marque.
 - ♦ Au vu de l'ensemble de ces éléments et par délégation du Président, les responsables de secteur seront autorisés à accorder ou pas l'organisation de la compétition sollicitée. Pour information, les arbitres ou responsables de table de marque ont un droit de retrait (soit parce qu'ils sont personnes vulnérables ou pour motif personnel), si aucun arbitre et/ou responsable de table marque ne peut être désigné, la compétition ne sera pas autorisée.

Au vu du protocole, des contraintes gouvernementales et des enjeux sanitaires que pose la COVID 19, le délai de mise en œuvre que nous vous imposons me semble nécessaire. Je sais l'impatience de tous nos licenciés à retrouver nos terrains de Pétanque. Mais en l'état, l'impatience ne doit pas

MAISON DE LA PETANQUE
42 Avenue Frédéric Estebe – 31200
TOULOUSE Tél : 05 61 13 22 66
– Fax : 05 61 13 20 15
Ffp-cd-031@wanadoo.fr





Fédération Française de Pétanque
Et de Jeu Provençal
Comité de Pétanque et de Jeu Provençal
De la Haute-Garonne
Comité Régional Occitanie

Michel LE BOT
Président du CD 31 FFPJP
Vice-président de la FFPJP

rimer avec : « faire n'importe quoi » et « n'importe comment », il en va de responsabilité de tous pour juguler cette pandémie et faire en sorte que la reprise soit durable et source de sérénité : pour les dirigeants, les joueurs et nos familles.

Je compte sur vous toutes et tous pour que la phase 3 du plan de déconfinement soit une réussite pour tous en Haute-Garonne.

Prenez soin de vous, de votre capital santé.

Sportivement vôtre.

Pour le Comité Directeur

Michel LE BOT
Président du CD 31
Vice président de la FFPJP



MAISON DE LA PETANQUE
42 Avenue Frédéric Estebe – 31200
TOULOUSE Tél : 05 61 13 22 66
– Fax : 05 61 13 20 15
Ffp-cd-031@wanadoo.fr

